

- **Dès le 1<sup>er</sup> janvier :**  
Déclarez vos aides animales
- **A compter du 1<sup>er</sup> avril :**  
Déclarez vos aides  
surfaciques

## SE CONNECTER À **telepac**

Le site telePac est disponible 7j/7 et 24h/24.

Pour accéder au site telePac, sélectionner l'adresse : <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Avant de commencer, munissez-vous des données suivantes :

- Numéro PACAGE
- Code INSEE du siège de l'exploitation
- SIRET
- RIB
- Code telePac

### CAS N°1 : CONNEXIONS REGULIERES

Connectez-vous avec votre numéro PACAGE et votre mot de passe reçu par courrier, puis cliquez sur « Connexion »

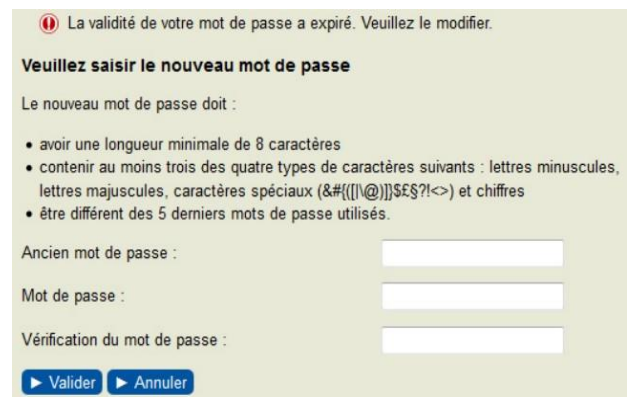



Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

### CAS N°2 : PAS DE CONNEXION DEPUIS PLUS DE SIX MOIS

La durée de vie du mot de passe telePac est de six mois. Passé ce délai, vous serez invité à renouveler votre mot de passe.



 La validité de votre mot de passe a expiré. Veuillez le modifier.

**Veillez saisir le nouveau mot de passe**

Le nouveau mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{[|@]})\$£\$?!<->) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Ancien mot de passe :

Mot de passe :

Vérification du mot de passe :

### CAS N°3 : PAS DE CONNEXION DEPUIS LA RECEPTION DU CODE

Pour vous authentifier :

- Munissez-vous de votre courrier contenant votre code telePac
- Accéder au site telePac et identifiez-vous
- Saisissez le code telePac mentionné dans votre courrier

**Important :** votre compte sera reconduit pour six mois. Conservez précieusement votre mot de passe.



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole)

**telepac** Bienvenue sur le site des téléservices des aides d

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2015 FORMULAIRES ET NOTICES 2016

**Nouveau code telepac**

Vous vous connectez pour la première fois depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué. Vous pouvez conserver votre identifiant et votre mot de passe actuels mais pour cela vous devez confirmer votre authentification.

A cet effet, veuillez renseigner votre nouveau code telepac.

Ce code vous est communiqué :

- soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part
- soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne.

Code telepac :

Attention: il s'agit d'un code confidentiel qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

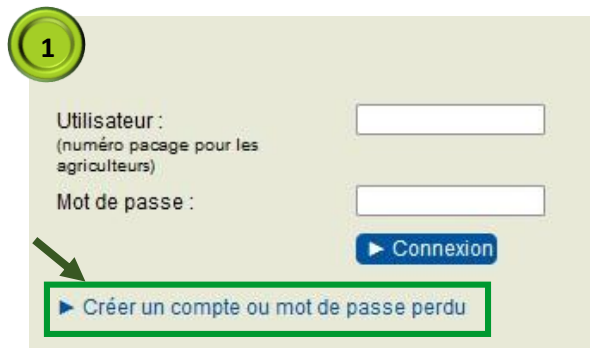
Code telepac perdu ?  
Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez le en

## CAS N°4 : PREMIERE CONNEXION OU PERTE DE MOT DE PASSE

La création du compte se fait en trois étapes.

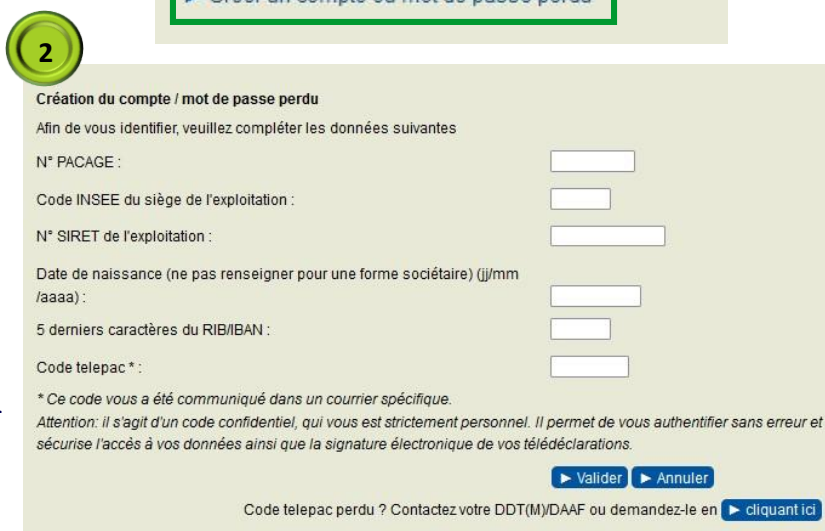
### Etape 1 : Accéder au site internet

- Accéder au site telePac.
- Pour une première connexion sur le module telePac, cliquez sur le bouton « Créer un compte ou mot de passe perdu » sur l'écran d'accueil.



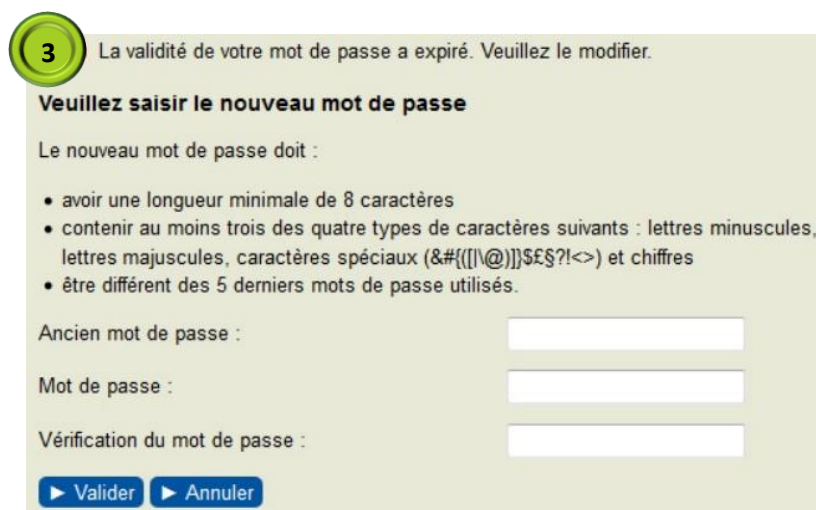
### Etape 2 : Renseigner ses informations personnelles

- Sur l'écran suivant, renseigner plusieurs champs à l'aide de vos informations personnelles
- Une fois la saisie effectuée, cliquer sur « Valider ».



### Etape 3 : Saisir son mot de passe et valider le compte telePac

Il vous suffit de saisir un mot de passe et procéder à la validation pour finaliser la création du compte.



**Conservez soigneusement votre identifiant et votre mot de passe car il vous sera demandé à chaque connexion.**

**Si toutefois vous le perdez, vous aurez la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à telePac (cf. cas n°4).**



#### CONTACTS :

- Numéro vert : 0800 221 371
- Numéro du service de l'économie agricole : 0590 99 09 16
- Adresse mail : sea.dAAF971@agriculture.gouv.fr